



# PROCES VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Mars 2022

**Etaient présents :** François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Vincent LAGARRIGUE, Norbert FLACONÈCHE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER

**Présente en visioconférence :** Laurence MARY a donné pouvoir à Catherine MORIN.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.  
Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

## I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 février 2022 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

## II. Délibérations :

II-1 - Délibération - taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Trois taxes sont concernées : le foncier bâti, le foncier non bâti et la CFE (pour les entreprises)

- Taxe sur le foncier bâti : proposition de passer le taux de 2021, qui s'élevait à 33,56 %, à 34,90% pour 2022.
- Foncier non bâti et CFE : pas de changement de taux

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-2 - Délibération : budget prévisionnel 2022 :

Budget de fonctionnement : 138 446.41 euros

Budget d'investissement : 113 961.76 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-3 - Délibération : reconstruction du Lac de Puy de Ferrières

Suite à l'effondrement d'une partie des murets entourant le lac, le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de la conservation du petit patrimoine rural. Un architecte du CAUE fera ensuite un rapport de préconisations permettant de demander des devis afin de passer le dossier en commission départementale. La parcelle et le chemin appartenant à la commune, il pourrait être envisagé d'y installer une table et des bancs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## III – Informations et discussions

### **III-1 - Planning des élections :**

Les membres du Conseil se répartissent les permanences à assurer pour la tenue du bureau de vote lors des élections présidentielles et des élections législatives.

Le bureau se tiendra à la Mairie ; les permanences se dérouleront de 08h00 à 19h00.

### **III- 2 – Radars :**

Le radar situé à l'entrée du village, route de la Capelette, sera déplacé expérimentalement sur le chemin des Adrets. Cette opération a pour but d'obtenir des statistiques exploitables en termes de fréquentation et de vitesse. Les données recueillies permettront d'analyser, avec le SDAIL, les solutions à apporter pour continuer les travaux de sécurisation de cette voie manifestement très concernée par les excès de vitesse dangereux.

### **III-3 - Hangar**

Le Maire a reçu une proposition d'un habitant du village pour entreposer les engins techniques de la Mairie. Il informe le Conseil que cette proposition sera prochainement étudiée afin de voir si elle peut répondre à nos besoins et possibilités.

### **III-4 – Accueil de la chorale dans les locaux de la Mairie**

Compte-tenu des travaux engagés dans la Salle des Fêtes pour réserver un accueil plus confortable aux habitants, le Maire exprime son souhait de donner plutôt la priorité à l'utilisation de cette salle actuellement.

### **III-5 – Installation d'un mobile home sur un terrain du chemin des Adrets**

Le Maire informe les membres du Conseil de son intention de rencontrer la propriétaire du mobile home afin de s'assurer que le projet de construction sur le terrain sera en tous points conforme au permis de construire déposé et accepté par la DDE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **15 avril 2021** à 18h15 en Mairie.